

GÉORISQUES

Rapport de risques

 Adresse recherchée :









2 Rue Cais de Gilette,
06300 Nice




Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :

 INONDATION	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 REMONTÉE DE NAPPE	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
 RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : EXISTANT
 SÉISME	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : MODÉRÉ
 MOUVEMENTS DE TERRAIN	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : IMPORTANT
 FEU DE FORÊT	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 RADON	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :

 INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	à mon adresse : NON CONCERNÉ	sur ma commune : CONCERNÉ
---	---------------------------------	------------------------------



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**



à mon adresse :

CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS



à mon adresse :

CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation près de chez moi

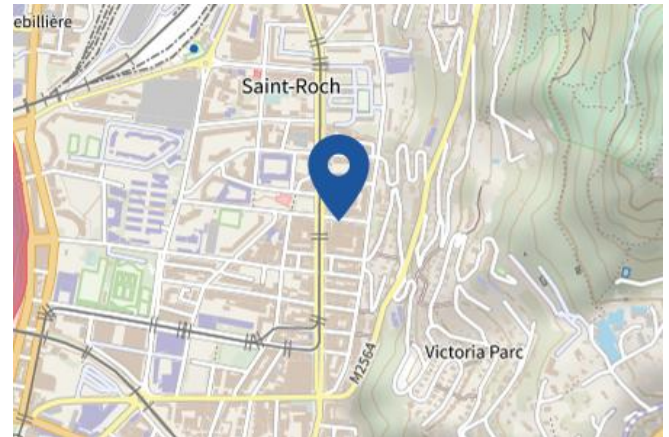
Risque à mon adresse **INCONNU**

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau: Une crue dite « éclair », se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).
- Par ruissellement et coulée de boue
L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-I - Paillon aval 2020 Révision 1 (06DREAL20200003)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Paillon aval 2020 Révision 1 a été prescrit et peut affecter votre bien.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Date de prescription : 25/03/2020

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation près de chez moi



PPRN : PER-I - BV Paillons [Nice] 1999 (06DDTM19860021)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PER-I - BV Paillons [Nice] 1999 a été approuvé et affecte potentiellement votre bien.

Le PPR couvre les aléas suivants :

[Inondation](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Date de prescription : 19/02/1986

Date d'approbation : 17/11/1999

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRN-I - Nice - Basse vallée du Var 2013 Révision 1 [MOD 1 - 2014

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Nice - Basse vallée du Var 2013 Révision 1 [MOD 1 - 2014 , MOD 2 - 2020] a été approuvé et affecte potentiellement votre bien.

Le PPR couvre les aléas suivants :

[Inondation](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Date de prescription : 11/12/2012

Date d'approbation : 25/06/2013

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : Nice Cannes Mandelieu

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : FRD_TRI_NICE

Votre bien est situé en zone d'intensité : aléa de faible probabilité



AZI : AZI06 cotiers 06

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

37 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2428510A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2024	04/11/2024

Risque d'inondation près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2411920A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/03/2024	01/06/2024
IOME2415152A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/02/2024	14/06/2024
INTE2026671A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/10/2020	08/10/2020
INTE1934128A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	30/11/2019
INTE1935602A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/11/2019	19/12/2019
INTE2023938A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/10/2019	24/10/2020
INTE1523560A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2015	08/10/2015
INTE1502134A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/2014	19/02/2015
INTE1430243A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2014	06/01/2015
INTE1402377A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/01/2014	02/02/2014
INTE1243393A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/2012	13/01/2013
INTE1243393A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/09/2012	13/01/2013
IOCE1109682A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/11/2010	10/04/2011
INTE0600433A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/12/2005	14/05/2006
INTE0200700A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/08/2002	24/01/2003
INTE0100227A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2000	14/06/2001
INTE0000770A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	29/12/2000
INTE0000770A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/10/2000	29/12/2000
INTE0000626A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/2000	22/11/2000
INTE0000117A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/10/1999	19/03/2000
INTE0000117A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/09/1999	19/03/2000
INTE9900026A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/1998	05/02/1999
INTE9800324A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/12/1996	22/08/1998
INTE9600039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1996	14/02/1996
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	25/11/1994
INTE9400220A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	10/06/1994
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/1993	24/10/1993
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1992	27/02/1993
INTE9300148A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/1992	28/03/1993
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	27/02/1993
INTE9200458A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/09/1991	15/10/1992
INTE8900314A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	25/07/1989
NOR19830910	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/08/1983	11/09/1983
NOR19830204	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	06/02/1983
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

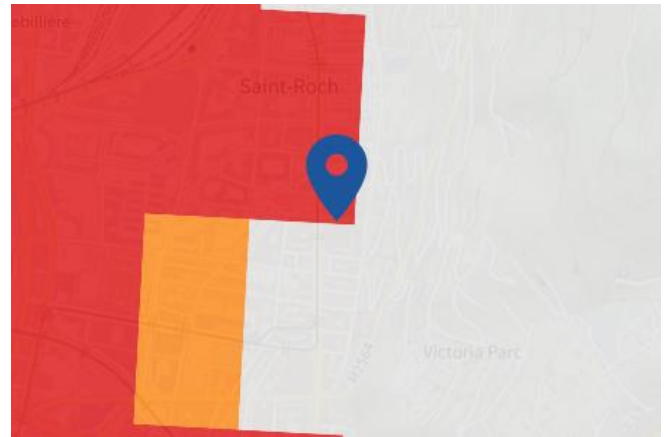
Risque de remontées de nappe près de chez moi

 Risque à mon adresse **EXISTANT**

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

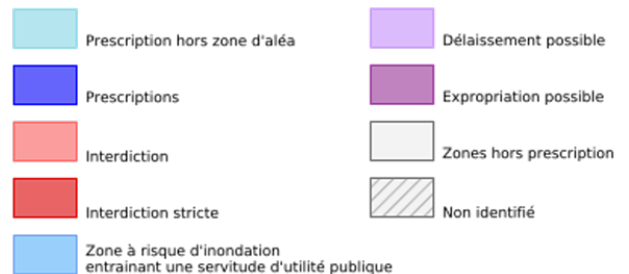
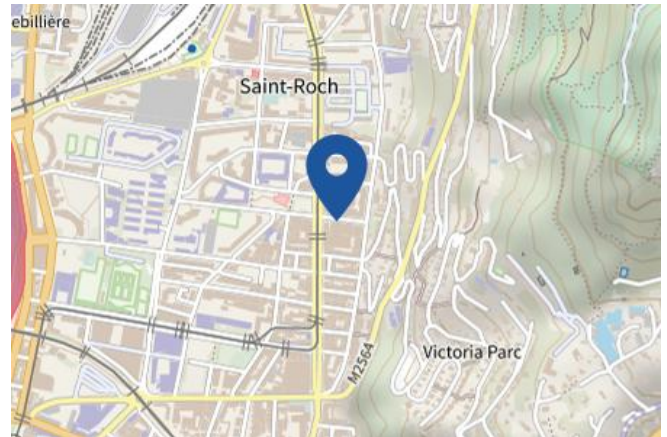
Risques côtiers près de chez moi

 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Par submersion marine

11 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2026671A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	02/10/2020	08/10/2020
IOCE1206485A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	08/11/2011	07/03/2012
IOCE1015123A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	04/05/2010	26/06/2010
IOCE1015123A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	19/02/2010	26/06/2010
IOCE1012624A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	01/01/2010	13/05/2010

Risques côtiers près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE1012624A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	22/12/2009	13/05/2010
IOCE0911363A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	30/11/2008	21/05/2009
INTE0400220A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	31/10/2003	23/05/2004
INTE0100107A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	05/11/2000	23/03/2001
INTE9300038A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	28/09/1991	27/02/1993
INTE9000003A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	25/02/1989	07/02/1990

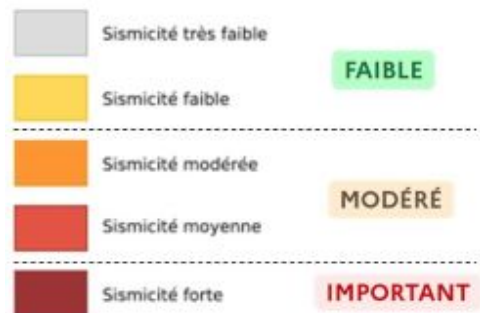
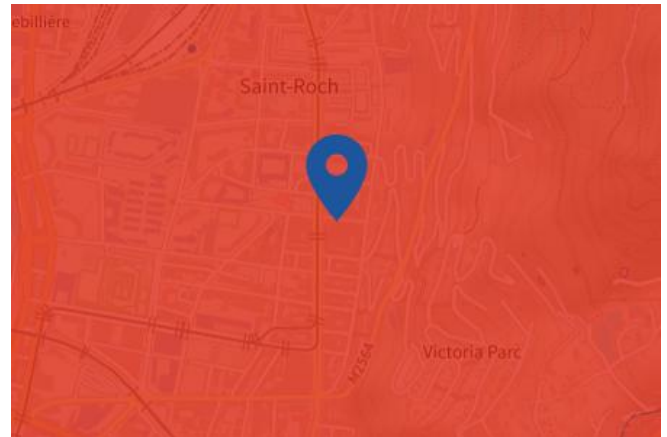
Risque de séisme près de chez moi

 Risque à mon adresse **MODÉRÉ**

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **4/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

 Risque à mon adresse **INCONNU**

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

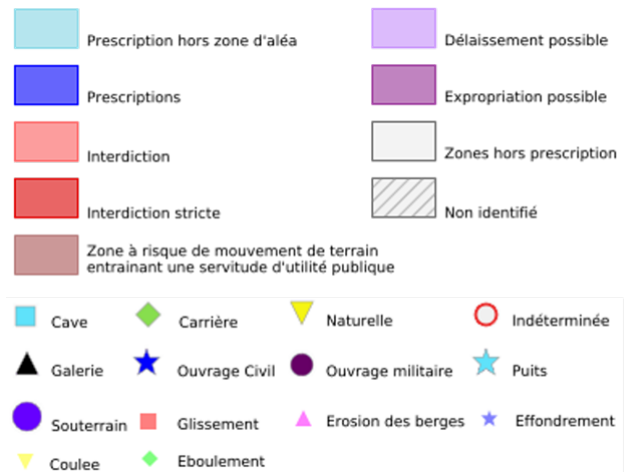
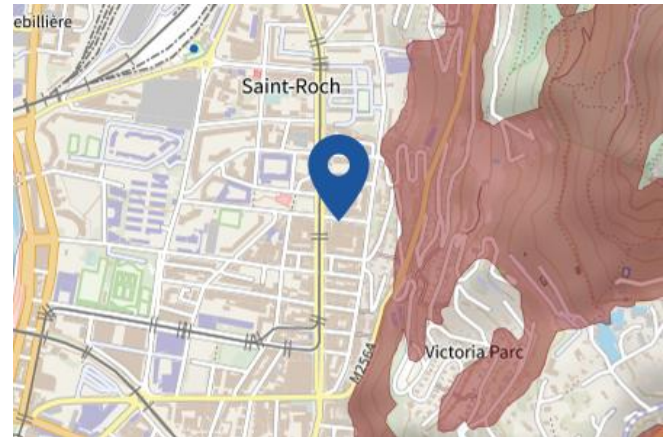
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à mon adresse:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
- Glissements de terrain.
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-Mvt - Nice (Cimiez) 2008 (06DDTM20060067)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-Mvt - Nice (Cimiez) 2008 a été approuvé et affecte potentiellement votre bien.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrain

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

Date de prescription : 06/12/2005

Date d'approbation : 05/12/2008

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque de mouvements de terrain près de chez moi



PPRN : PPRN-MVT - Nice 2020 (06DREAL20130003)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-MVT - Nice 2020 a été approuvé et affecte potentiellement votre bien.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Date de prescription : 18/09/2015

Date d'approbation : 16/03/2020

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

Glissement de terrain

Recul du trait de côte et de falaises

Tassements différentiels

26 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2430293A	Mouvement de Terrain	01/03/2024	02/12/2024
INTE2430293A	Mouvement de Terrain	25/02/2024	02/12/2024
INTE2114774A	Mouvement de Terrain	20/12/2019	06/06/2021
INTE2010310A	Mouvement de Terrain	01/12/2019	12/06/2020
INTE2002329A	Mouvement de Terrain	22/11/2019	13/02/2020
INTE2031566A	Mouvement de Terrain	31/10/2019	03/12/2020
INTE1601549A	Mouvement de Terrain	03/10/2015	02/03/2016
INTE1511990A	Mouvement de Terrain	14/11/2014	07/06/2015
INTE1511990A	Mouvement de Terrain	09/11/2014	07/06/2015
INTE1511990A	Mouvement de Terrain	04/11/2014	07/06/2015
INTE1408427A	Mouvement de Terrain	16/01/2014	26/04/2014
INTE1408427A	Mouvement de Terrain	04/01/2014	26/04/2014
INTE1408427A	Mouvement de Terrain	25/12/2013	26/04/2014
INTE1324832A	Mouvement de Terrain	07/03/2013	26/10/2013
INTE1225668A	Mouvement de Terrain	05/11/2011	15/06/2012
IOCE1116635A	Mouvement de Terrain	30/10/2010	22/06/2011
IOCE1012624A	Mouvement de Terrain	22/12/2009	13/05/2010
IOCE0914621A	Mouvement de Terrain	13/12/2008	01/07/2009
IOCE0823835A	Mouvement de Terrain	02/12/2005	10/10/2008
INTE0100227A	Mouvement de Terrain	24/11/2000	14/06/2001

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0100227A	Mouvement de Terrain	05/11/2000	14/06/2001
INTE0100227A	Mouvement de Terrain	11/10/2000	14/06/2001
INTE0000117A	Mouvement de Terrain	23/10/1999	19/03/2000
INTE9800324A	Glissement de Terrain	24/12/1996	22/08/1998
INTE9600137A	Mouvement de Terrain	11/01/1996	17/04/1996
INTE9400220A	Glissement de Terrain	10/01/1994	10/06/1994

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Risque à mon adresse **MODÉRÉ**

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

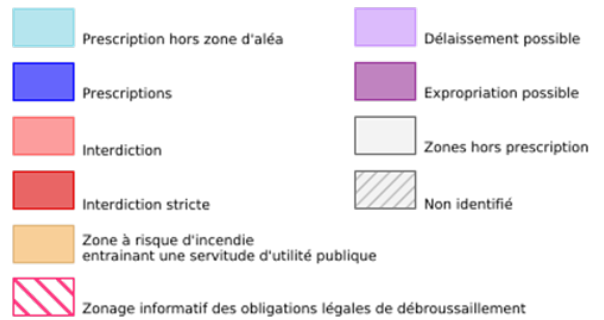
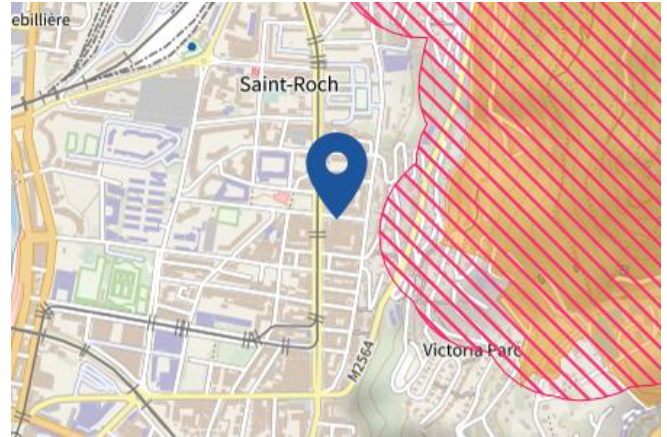
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/04/2023	02/07/2024
IOME2313528A	Sécheresse	01/04/2022	08/09/2023
IOCE0810063A	Sécheresse	01/01/2005	23/04/2008
IOCE0810063A	Sécheresse	01/07/2004	23/04/2008
IOCE0810063A	Sécheresse	01/01/2004	23/04/2008
INTE0752869A	Sécheresse	01/07/2003	04/05/2007

Risque de feu de forêt près de chez moi

Risque à mon adresse **INCONNU**

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-IF - Nice 2017 [MOD 1 - 2021] (06DDTM20060043)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Feu de forêt nommé PPRN-IF - Nice 2017 [MOD 1 - 2021] a été approuvé et affecte potentiellement votre bien.

Le PPR couvre les aléas suivants :

[Feu de forêt](#)

Date de prescription : 16/12/2003

Date d'approbation : 07/02/2017

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

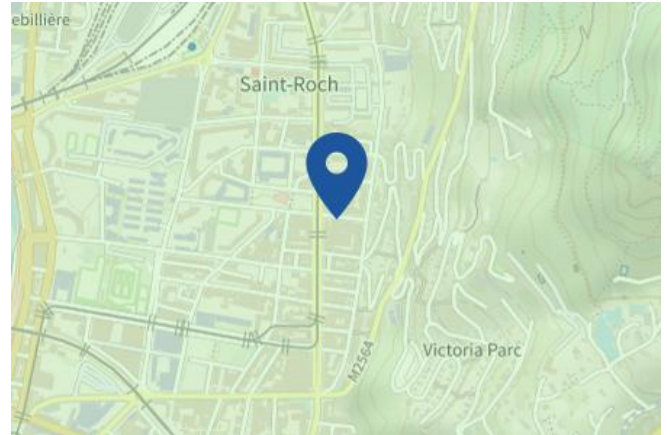
[Feu de forêt](#)

Risque radon près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

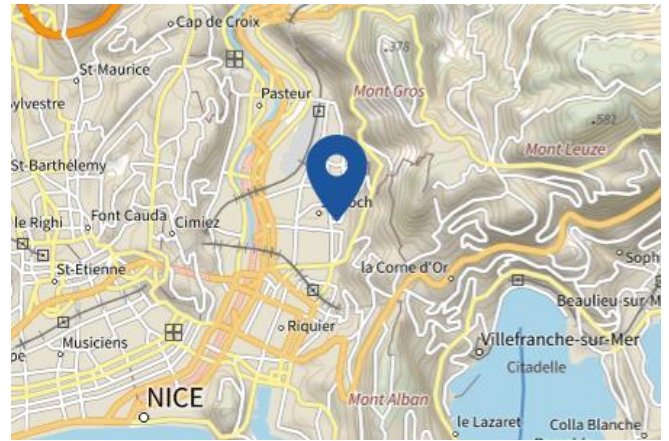
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) à

- 5 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune



Informations détaillées :



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

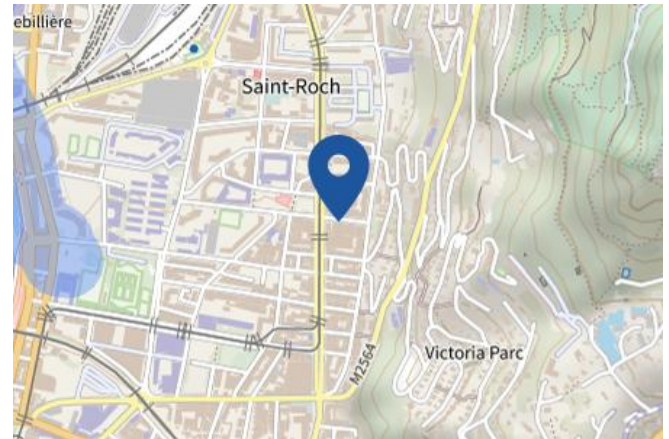
Risque industriel
Effet thermique

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

 Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols près de chez moi

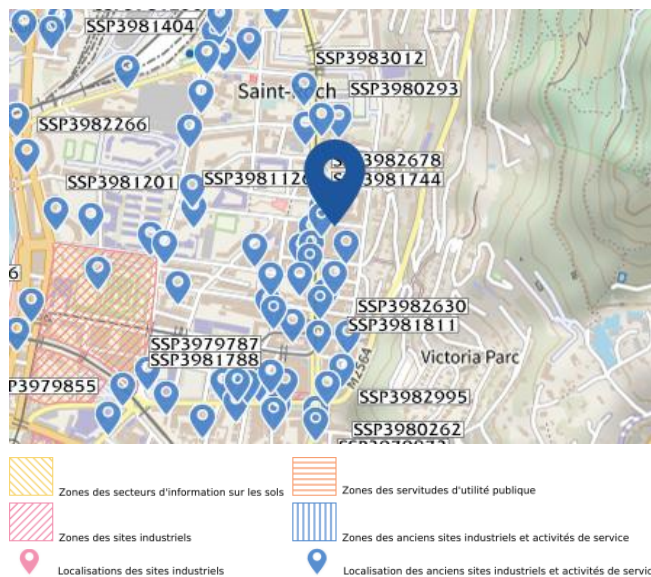
 Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols à mon adresse

- 44 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 1.

Annexe 1 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

44 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3983261	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3983149	Serrurerie	En arrêt	
SSP3983147	Serrurerie	En arrêt	
SSP3983107	Atelier de tôlerie, pliage et soudage des	En arrêt	
SSP3983012	Garage	Indéterminé	
SSP3982995	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3982724	Atelier de travail des matières plastiques	En arrêt	
SSP3982678	Atelier de nettoyage à sec des	En arrêt	
SSP3982630	Garage et carrosserie	En arrêt	
SSP3982594	Dépôt de gas-oil	En arrêt	
SSP3982573	Etablissement Super-Case	Indéterminé	
SSP3982451	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3982427	Laverie et atelier de dégraissage des	En arrêt	
SSP3982382	Serrurerie	En arrêt	
SSP3982375	Atelier de constructions métalliques	En arrêt	
SSP3982354	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982322	Atelier de construction de petits	En arrêt	
SSP3982075	Garage, carrosserie et desserte de	En arrêt	
SSP3982074	Garage et carrosserie	En arrêt	
SSP3981947	Garage et carrosserie	En arrêt	
SSP3981811	Garage	En arrêt	
SSP3981808	Atelier de tôlerie industrielle	En arrêt	
SSP3981788	Atelier de tôlerie	Indéterminé	
SSP3981783	Atelier de fabrication d'enseignes	En arrêt	
SSP3981744	Fabrique de stores et de tentes et atelier	En arrêt	
SSP3981694	Atelier d'usinage et de montage de	En arrêt	
SSP3981518	Station service	En arrêt	
SSP3981514	Station service	En arrêt	
SSP3981421	Station service	En arrêt	
SSP3981404	Dépôt de fuel	Indéterminé	
SSP3981335	Garage	En arrêt	
SSP3981239	Atelier de réparation	En arrêt	
SSP3981178	Station essence	En arrêt	
SSP3981126	Dépôt de gaz combustible liquéfié	En arrêt	
SSP3981081	Atelier de décolletage et moulage des	En arrêt	
SSP3981080	Dépôt de fuel domestique et léger	En arrêt	
SSP3980955	Garage Chapelle	En arrêt	
SSP3980651	Desserte de carburant	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3980607	Dépôt d'asphalte	En arrêt	
SSP3980293	Etablissement Boccardi	En arrêt	
SSP3980262	Garage et desserte de carburant	En arrêt	
SSP3979872	Epuration des huiles	En arrêt	
SSP3979787	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3979615	Huilerie, savonnerie	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr